



STRATÉGIE

DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
À L'ÉGARD DES ÉTATS-UNIS

Ministère des Relations internationales
www.mri.gouv.qc.ca

Tous droits réservés
Dépôt légal - Janvier 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-57926-7 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-57927-4 (pdf)
© Gouvernement du Québec, 2010

Ce document est imprimé à l'aide d'encre écologique
sur du papier entièrement composé de fibres recyclées.



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	4
Mot du ministre des Relations internationales.....	5
Les États-Unis, un partenaire stratégique.....	7
Les intérêts du Québec et les domaines à privilégier	11
Favoriser les échanges économiques.....	13
Assurer le leadership du Québec sur les plans énergétique et environnemental	21
Contribuer à la sécurité du continent nord-américain	27
Encourager le partage et la diffusion de la culture et de l'identité québécoises	31
Accroître la capacité d'action du Québec et appuyer le développement des expertises.....	35
Conclusion.....	41



Avant-propos

Plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec ont participé à l'élaboration de cette Stratégie gouvernementale à l'égard des États-Unis et assureront sa mise en œuvre :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF);
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE);
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
Ministère des Finances (MFQ);
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC);
Ministère des Relations internationales (MRI);
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);
Ministère de la Sécurité publique (MSP);
Ministère des Transports (MTQ);
Ministère du Tourisme (MTO);
Centre de la Francophonie des Amériques (CFA);
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
Investissement Québec (IQ);
Secrétariat aux Affaires autochtones (SAA);
Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC).

De même, les représentations du gouvernement du Québec aux États-Unis sont étroitement associées à l'ensemble de la démarche :

Délégation du Québec à Atlanta;
Délégation du Québec à Boston;
Délégation du Québec à Chicago;
Délégation du Québec à Los Angeles;
Délégation générale du Québec à New York;
Bureau du Québec à Washington.

Cette Stratégie, dont l'élaboration est coordonnée par la Direction Amérique du Nord (MRI), s'inscrit en continuité avec la *Politique internationale* du Québec.

Mot du Ministre des Relations internationales



La plus grande puissance politique, économique et culturelle du monde est à notre frontière. Nulle part ailleurs les intérêts du Québec ne sont-ils plus importants qu'aux États-Unis.

Cette relation essentielle doit être l'objet d'une gestion et d'une réflexion attentives.

La Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis que nous publions aujourd'hui est le produit d'une telle réflexion.

Depuis 1940, le Québec conduit ses relations aux États-Unis par le biais d'un réseau de délégations établies sur les plus importants marchés américains. Il entretient des relations bilatérales avec de nombreux États, de même qu'avec l'Administration fédérale et le Congrès.

Le Québec est un membre actif de forums régionaux, au sein desquels il a exercé plus d'une fois un réel leadership, et dont les champs d'action portent sur un grand nombre de sujets d'intérêt commun, qu'il s'agisse de commerce, d'environnement, d'énergie ou de sécurité.

La *Politique internationale* du gouvernement du Québec parue en 2006, prenant acte du caractère essentiel de cette relation, avait permis d'y consacrer davantage de ressources, dont il nous appartient désormais d'assurer un usage optimal.

En resserrant la cohérence de notre action, cette disposition facilitera la coordination de nos partenaires sectoriels et celle de notre réseau de délégations.

La synergie de nos activités au sein d'un pays avec lequel nous partageons autant d'intérêts que de défis s'en trouvera favorisée.

La présente Stratégie aidera à faire prendre conscience à tous les acteurs québécois des secteurs privé et public du caractère à la fois critique et riche d'occasions de notre plus importante relation internationale.

A handwritten signature in black ink, reading 'Pierre Arcand'.

Pierre ARCAND

Ministre des Relations internationales et
ministre responsable de la Francophonie

Les États-Unis, un partenaire stratégique



En 2006, le gouvernement du Québec se dotait d'une nouvelle Politique internationale accompagnée d'un Plan d'action devant permettre de relever les défis posés par le nouveau contexte mondial en assurant la promotion et la défense des intérêts du Québec.

Conscient des liens qui l'unissent à son partenaire américain et des intérêts qui sont en jeu, le gouvernement du Québec y réitérait son intention de faire de l'intensification de ses relations avec les États-Unis une priorité de son action internationale. Depuis, les efforts pour renforcer les liens économiques, politiques et institutionnels avec les États-Unis, tant sur le plan bilatéral (États, Administration fédérale, Congrès) que multilatéral (forums régionaux), ont été poursuivis, voire intensifiés. À cet égard, la contribution des six représentations du gouvernement du Québec aux États-Unis fut déterminante.

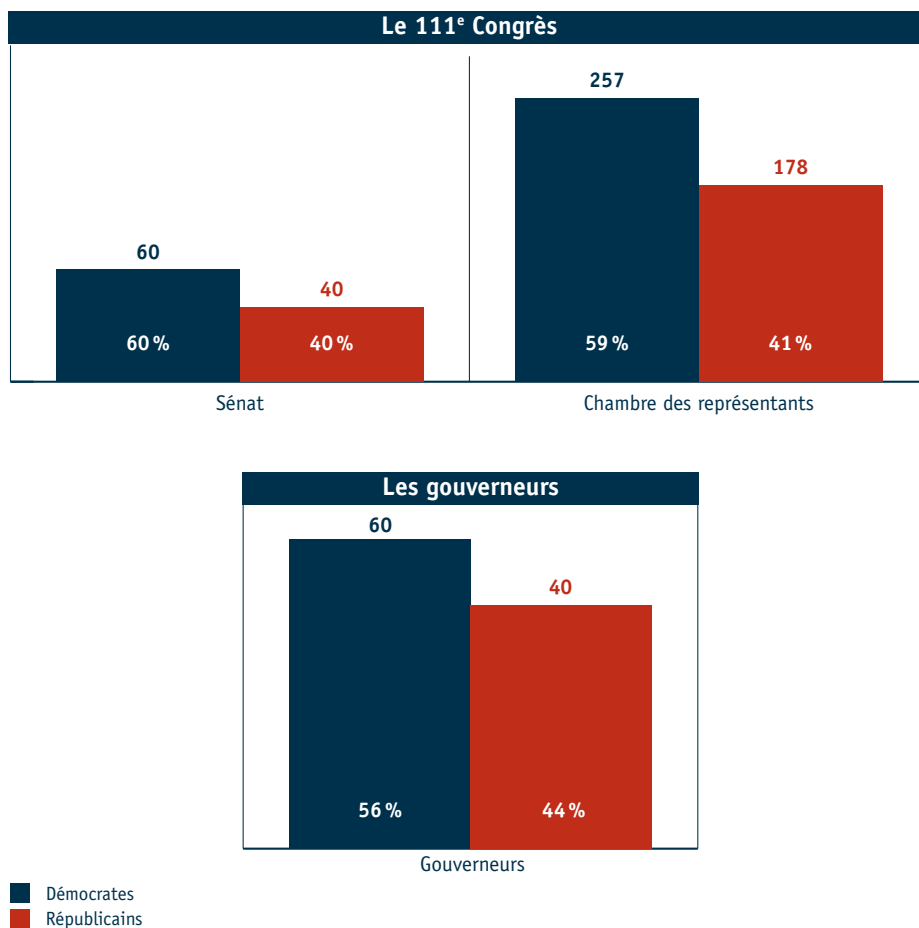
Au cours des prochains mois et des prochaines années, les relations Québec-États-Unis pourraient connaître une nouvelle dynamique. En effet, l'arrivée de l'Administration du président Barack Obama marque un tournant majeur en regard des politiques et orientations poursuivies ces dernières années aux États-Unis. Le gouvernement du Québec doit redoubler d'attention et se préparer à entreprendre des actions ciblées. De même, le ralentissement économique de la dernière année et la relance anticipée conditionneront la plupart des décisions et des mesures qui seront prises par la classe politique américaine. Le Québec entend se positionner auprès des États-Unis comme un partenaire qui fait partie de la solution et qui peut aider à relever les défis rencontrés, car il partage non seulement une frontière et une histoire avec ses voisins américains, mais également des intérêts.

LES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATION, DU CONGRÈS ET DES ÉTATS

Lors des élections du 4 novembre 2008, les Américains ont résolument opté pour le changement en portant à la Maison-Blanche celui qui a fait principalement campagne sur ce thème. Recueillant 53 % des suffrages et 68 % des votes du collège électoral, Barack Obama a remporté une victoire sans équivoque, en plus de marquer l'histoire des États-Unis en devenant le premier Afro-Américain à accéder à la présidence.

Du côté du Congrès, les Démocrates ont aussi accru leur majorité. Au Sénat, grâce aux gains enregistrés, ils détiennent 60 des 100 sièges, si on inclut les deux sénateurs indépendants qui votent habituellement avec eux, tandis qu'à la Chambre des représentants, ils ont accru leur majorité de 21 sièges, passant à 257 sur un total de 435 (voir la figure 1, p.8). Les représentants et les sénateurs détiennent un pouvoir immense avec lequel doit composer Barack Obama comme en témoigne la première année de son mandat.

FIGURE 1 LA REPRÉSENTATION POLITIQUE ACTUELLE AUX ÉTATS-UNIS



Notes : Au Sénat, le total démocrate inclut deux sénateurs indépendants (du Connecticut et du Vermont), qui votent généralement avec les Démocrates.
Massachusetts : à la suite du décès du sénateur démocrate Ted Kennedy, le gouverneur de l'État a nommé, le 29 septembre 2009, le démocrate Paul G. Kirk. Une élection aura lieu le 19 janvier 2010.

Sources : U.S. Census Bureau, U.S. Electoral College et State Yellow Book, Leadership Directory, Édition automne 2009.

Barack Obama s'est fait élire en promettant du changement. Parmi les mesures qu'il a promues au cours de la campagne électorale, et qu'il s'est engagé à mettre en œuvre une fois élu, on trouve notamment : des réductions d'impôts pour les entreprises créant de l'emploi aux États-Unis et pour « 95 % des familles américaines », l'élimination d'ici dix ans de la dépendance au pétrole provenant notamment du Moyen-Orient, des investissements dans le charbon propre et les énergies renouvelables, de l'aide à l'industrie automobile, un programme national d'assurance-maladie pour ceux qui ne sont pas couverts par une assurance privée. Si ces mesures sont de nature avant tout nationale, il n'en demeure pas moins qu'elles auront des répercussions qui iront bien au-delà des États-Unis.

À ce jour, le président a enregistré une victoire législative majeure au tout début de son mandat, soit

l'adoption d'un plan de relance de 787 milliards de dollars américains. Depuis, on a assisté à des avancées concernant la législation sur l'environnement et l'énergie, ainsi qu'à la réforme du secteur financier. Avec les premiers signes de la stabilisation de l'économie, la Maison-Blanche et le leadership démocrate au Congrès ont choisi d'axer leurs efforts de l'automne 2009 sur la réforme de la santé.

Grandes orientations du plan de relance américain (787 milliards de dollars sur deux ans)

- Réductions d'impôts pour la classe moyenne et les entreprises (212 milliards de dollars);
- Investissements dans les infrastructures (120 milliards de dollars);
- Investissements en éducation (100 milliards de dollars);
- Mesures dans le domaine de l'énergie (30 milliards de dollars);
- Autres aides directes, notamment aux sans-emploi (267 milliards de dollars).

L'indépendance énergétique et la lutte contre les changements climatiques, deux thèmes de plus en plus intrinsèquement liés, font aussi partie des priorités de l'Administration américaine. Au cours de la dernière campagne électorale, Barack Obama s'est engagé à œuvrer pour que, d'ici 2025, pas moins de 25 % de l'énergie produite aux États-Unis provienne de sources renouvelables, et à consacrer, au cours des dix prochaines années, 150 milliards de dollars américains à la recherche et au développement des énergies renouvelables. Il a également dit vouloir mettre sur pied un système d'échange de crédits de carbone (« *cap and trade system* »), et promis de fixer l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à 80 % sous le niveau de 1990, d'ici 2050.

Le Congrès américain se penche actuellement sur des projets de loi en matière d'énergie et d'environnement qui poseraient les balises d'un régime de plafonnement et d'échange des émissions de GES. Les objectifs de réduction proposés à court terme sont modestes – 17 % d'ici 2020 dans le projet de loi Waxman-Markey adopté par la Chambre des représentants et 20 % d'ici 2020 dans la proposition Kerry-Boxer, toujours à l'examen au Sénat, avec 2005 comme année de base (et non 1990). Une telle législation marquerait néanmoins un changement d'orientation très important de la part du gouvernement américain – et constituerait un signal au reste du monde.

Enfin, à l'instar de l'Administration fédérale et du Congrès, les gouvernements des États américains consacrent la majorité de leurs efforts à la relance de l'économie et à la création d'emploi, tout en accordant une attention particulière aux domaines de l'énergie et de l'environnement.

Les intérêts du Québec et les domaines à privilégier



La croissance économique du Québec étant fortement dépendante de ses exportations à destination des États-Unis, il est impératif d'aider les entreprises québécoises à maintenir, voire à renforcer leur position sur le marché américain. Avec ses 300 millions de consommateurs, ses entreprises en quête de biens et de services, et ses investisseurs à la recherche de nouveaux débouchés, ce pays offre toujours un potentiel considérable pour les entreprises québécoises. Par ailleurs, les exportations québécoises d'électricité procurent d'importants revenus, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air dans le nord-est du continent en se substituant à des sources d'énergie polluantes. Le Québec et les États-Unis partagent également un espace commun, et les problèmes environnementaux auxquels ils sont confrontés appellent inévitablement des solutions communes. Il en va de même pour le maintien de la sécurité continentale.

Pour arriver à mettre en place un partenariat renouvelé avec les États-Unis, le gouvernement du Québec prendra différentes initiatives et mènera des interventions ciblées auprès d'interlocuteurs et de partenaires clés. Les efforts seront essentiellement concentrés vers cinq objectifs prioritaires, déterminés en fonction des intérêts du Québec et des possibilités qui pourraient découler de nouvelles orientations politiques américaines, à savoir :

- contribuer à la sécurité du continent nord-américain;
- favoriser les échanges économiques;
- assurer le leadership du Québec sur les plans énergétique et environnemental;
- encourager le partage et la diffusion de la culture et de l'identité québécoises;
- accroître la capacité d'action du Québec et appuyer le développement des expertises.

Ceci n'exclut pas pour autant des actions dans d'autres domaines. En somme, il ne s'agit pas de s'adapter aux priorités de l'Administration fédérale et des États américains, mais bien de profiter de l'ouverture manifestée dans de nombreux dossiers qui interpellent le Québec.

Plusieurs des messages, actions et manifestations de la dernière année témoignent d'un intérêt renouvelé du côté américain pour un resserrement des liens avec le Canada. Mentionnons à titre d'exemple le discours prononcé par Hillary Clinton devant le Comité sénatorial pour entériner sa candidature au poste de secrétaire d'État, dans lequel elle affirmait vouloir travailler à l'approfondissement des relations canado-américaines : « *In our efforts to return to economic growth here in the United States, we have an especially critical need to work more closely with Canada, our largest trading partner, and Mexico, our third largest. Canada and Mexico are also our biggest suppliers of imported energy* ».

Le gouvernement du Québec compte mettre en œuvre cette nouvelle Stratégie à l'égard des États-Unis dans le respect de la politique étrangère canadienne, et les représentations québécoises sur le territoire américain continueront de collaborer étroitement, et ce sur une base régulière, avec celles du gouvernement du Canada.

Favoriser les échanges économiques



La prospérité économique du Québec est largement tributaire de ses exportations à destination des États-Unis. En 2008, les exportations internationales du Québec représentaient plus de 31 % de son PIB et 72,2 % de ses exportations internationales de biens étaient destinées au marché américain. Pour assurer la prospérité économique du Québec, les entreprises québécoises doivent donc pouvoir accéder au marché américain dans des conditions favorables, alors que la concurrence y est de plus en plus forte, en particulier en provenance des économies émergentes.

En 2008, les échanges de biens entre le Québec et les États-Unis se sont élevés à plus de 78,5 milliards de dollars canadiens. Les États-Unis étaient toujours, et de très loin, le principal acheteur de produits québécois dans le monde, les exportations du Québec vers le territoire américain se chiffrant à 51,3 milliards de dollars canadiens. Quant aux importations canadiennes de biens en provenance des États-Unis dédouanées au Québec, elles ont totalisé 27,3 milliards de dollars canadiens. Une étude publiée en 2008 par la Chambre de commerce du Canada et la US Chamber of Commerce évaluait que 7,1 millions d'emplois aux États-Unis et 3 millions au Canada dépendent directement du commerce canado-américain.

LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES AVEC LES ÉTATS-UNIS

Après une croissance fulgurante de 1996 à 2000, passant de 39,7 à 63,5 milliards de dollars, les exportations québécoises de biens à destination des États-Unis ont connu une baisse, pour se situer à un peu plus de 51 milliards de dollars en 2008 (voir la figure 2, p.14). Ceci est d'autant plus critique que les exportations sur les autres marchés internationaux n'ont pas comblé le manque à gagner. Pendant cette période, la Chine, avec 16,1 %, dépassait le Canada (16 %) en tant que premier fournisseur de biens des États-Unis.

Parmi les principaux produits exportés, on trouve l'aluminium sous forme brute, les véhicules aériens, les turboréacteurs, les turbopropulseurs et les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux. Les principales destinations des exportations québécoises aux États-Unis sont : l'État de New York (6,1 G\$), le Vermont (3,2 G\$), le Tennessee (3,1 G\$), la Pennsylvanie (3,1 G\$) et l'Illinois (2,6 G\$).

Le Québec est quant à lui le 13^e marché en importance pour les exportateurs américains. Les importations canadiennes en provenance des États-Unis qui sont dédouanées au Québec se composent en majorité de produits manufacturés à forte valeur ajoutée (véhicules de transport, moteurs d'avion, circuits intégrés). Le Québec compte parmi les meilleurs clients de plus de la moitié des États américains. En conséquence, ces échanges économiques créent de nombreux emplois au Québec et sont aussi synonymes d'emplois aux États-Unis dans une relation gagnant-gagnant.

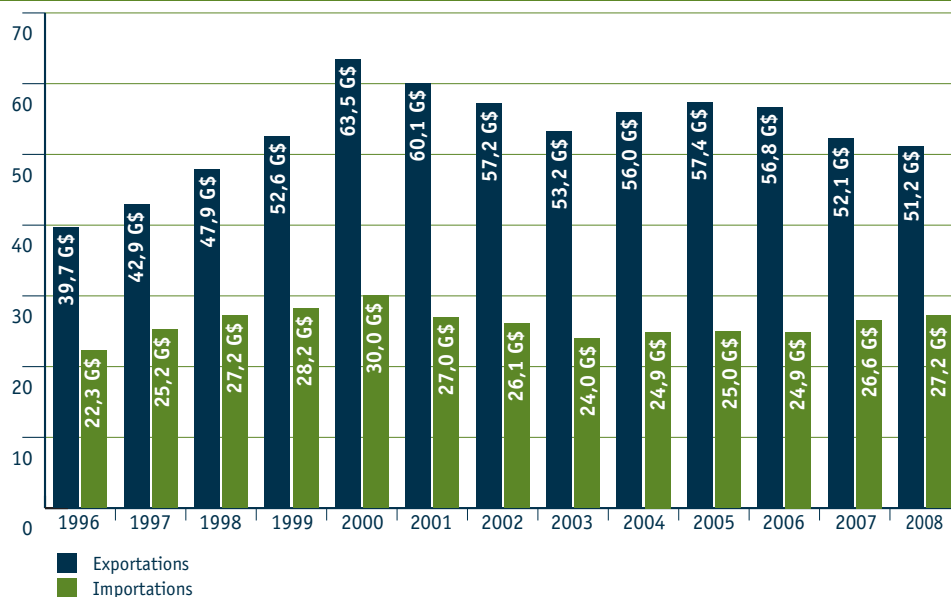
La crise économique et financière qui a frappé les États-Unis, sans épargner le reste du monde, dont évidemment le Québec, pourrait avoir des effets néfastes très importants. On estime qu'en 2008, la valeur des bourses aurait chuté de 25 000 milliards de dollars, soit l'équivalent de 40 % du PIB mondial. Aux États-Unis seulement, on a constaté en novembre 2008 une baisse de 18,9 % des mises en chantier et de 4,6 % des

nouvelles commandes manufacturières. En décembre, le taux de chômage s'élevait à 7,2 %, comparativement à 4,9 % en janvier de la même année. Au total, ce sont 2,6 millions d'emplois qui ont disparu aux États-Unis en 2008. Par ailleurs, la crise financière a amené un resserrement des conditions d'accès au crédit. La chute brutale de l'indice de consommation aux États-Unis entraîne aussi d'importantes répercussions pour les exportations.

Des lignes directrices orienteront la prise de décision quant aux actions spécifiques à entreprendre. Le but premier sera d'appuyer les entreprises québécoises performantes, particulièrement celles qui affichent une certaine valeur ajoutée ou des innovations marquées, actives dans des secteurs prometteurs. Nous favoriserons les interventions dans des secteurs où les orientations de la nouvelle Administration apportent des occasions d'affaires inédites pour nos entreprises tels l'énergie, les technologies vertes, le transport et la santé. Les mesures choisies devront aussi aider les entreprises à implanter des stratégies de commercialisation adaptées; supporter une intégration accrue de celles-ci dans les réseaux commerciaux porteurs; faciliter les contacts avec les clientèles et partenaires potentiels; favoriser le positionnement avantageux du Québec et de ses entreprises; contribuer au rayonnement de l'excellence québécoise en recherche et innovation dans les réseaux de recherche de calibre international aux États-Unis.

L'intérêt du gouvernement américain à l'égard de la science et de la technologie a été renforcé depuis l'arrivée de l'Administration Obama avec le dépôt du budget 2009 consacrant 151 milliards de dollars américains à la recherche et l'innovation, soit une augmentation de 4,8 % par rapport à 2008. Le plan de relance américain a injecté quant à lui 21,5 milliards de dollars supplémentaires en fonds d'urgence destinés à la recherche et l'innovation pour un total cumulé de 172 milliards de dollars américains en 2009. De plus, l'Administration Obama a lancé en septembre 2009 une importante stratégie nationale d'innovation qui propose de renforcer la plupart des programmes existants et de créer plusieurs nouvelles mesures dont certaines pourraient s'avérer intéressantes pour la mise en œuvre de collaborations internationales.

FIGURE 2
L'ÉVOLUTION DU COMMERCE DE MARCHANDISES
ENTRE LE QUÉBEC ET LES ÉTATS-UNIS DEPUIS 1996



Notes : Importations canadiennes dédouanées au Québec en dollars canadiens (courants).
Ces données n'incluent pas les services, seulement le commerce des produits.

Source : Institut de la statistique du Québec, mars 2009.

INTÉGRATION ET INTERDÉPENDANCE

Les bénéfices découlant de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sont réels. Depuis son entrée en vigueur en 1994, le commerce trilatéral de marchandises entre les partenaires a vu son volume augmenter de plus du double et dépasse les 1 000 milliards de dollars en 2008. Les exportations canadiennes à destination des États-Unis ont plus que doublé tandis que celles vers le Mexique ont quintuplé. Néanmoins, il serait téméraire de tenir pour acquis les bénéfices engendrés par l'Accord. D'ailleurs, les critiques formulées récemment à son endroit, particulièrement aux États-Unis, démontrent la nécessité de poursuivre les efforts pour bien faire comprendre ses avantages.

Le gouvernement du Québec s'est prononcé en faveur d'un approfondissement de l'intégration économique nord-américaine. Face à la concurrence croissante en provenance des économies émergentes, il ne faut pas réduire la portée de l'ALENA, mais au contraire resserrer encore davantage les liens existants. En effet, l'ALENA date déjà de plus de 15 années et mériterait, comme d'autres accords de commerce en discussion, d'être actualisée. Sur cette question, il faudra toutefois demeurer vigilant, ne serait-ce parce que les tentations protectionnistes pourraient être fortes aux États-Unis.

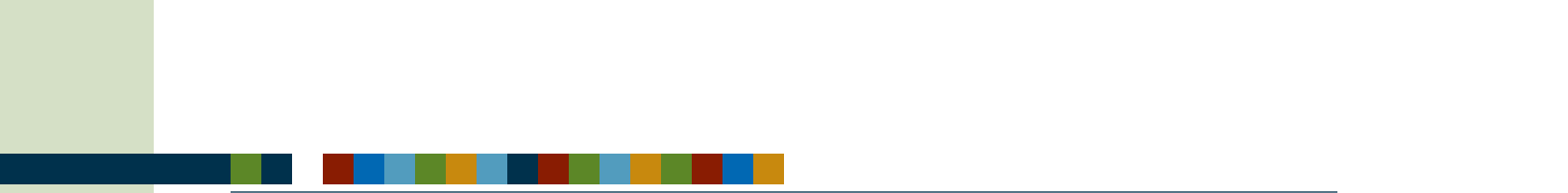
Une première indication en ce sens est venue de l'élaboration du plan de relance économique (ARRA) et de l'inclusion d'une disposition « *Buy American* » obligeant les gouvernements des États à utiliser de l'acier, du fer et des produits manufacturés américains pour la réalisation des travaux publics financés par le gouvernement fédéral.

Des pourparlers ont été engagés avec le gouvernement américain à l'automne 2009 en vue de corriger cette situation qui constitue un irritant réel pour les entreprises québécoises. L'un des objectifs de la négociation en cours est d'éviter l'inclusion systématique d'une telle clause dans les lois et programmes à venir. Par ailleurs, notons que les accords internationaux en vigueur, soit l'ALENA et l'Accord sur les marchés publics de l'OMC, n'offrent pas, à l'heure actuelle, aux entreprises québécoises un accès garanti aux appels d'offres lancés par les États et les municipalités américaines. Toutefois, malgré ces sources de préoccupation que sont les dispositions « *Buy American* » et les mesures restrictives, il faut considérer les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis dans leur globalité : plus de 600 milliards de dollars en marchandises traversent la frontière chaque année.

On assiste à une consolidation du marché nord-américain, à une croissance importante du commerce intrafirme et à la création de zones économiques transfrontalières. Ainsi, dans certains cas, les économies québécoise et américaine sont intégrées au point où il serait plus juste d'affirmer que les deux partenaires fabriquent ensemble des marchandises plutôt que de seulement les échanger. On estime que le commerce intrafirme représente 40 % des échanges. Avec l'entrée en vigueur de l'ALENA, cette intégration s'est également étendue au Mexique. Nombre d'entreprises ont des activités dans les trois pays, que l'on songe simplement à Bombardier ou à United Technologies (Pratt & Whitney). Or, pour renforcer la compétitivité de ces entreprises nord-américaines, il est impératif de diminuer les coûts associés au fait que leurs chaînes de production se situent partout en Amérique du Nord. L'interdépendance et l'intégration de plus en plus marquées entre les trois pays appellent des réponses communes aux défis communs.

Bien que la proportion ait diminué au cours des dernières années, la majorité des investissements étrangers au Québec sont effectués par des entreprises sous contrôle américain. En 2009, ces entreprises devraient être à l'origine de 51 % de l'ensemble des dépenses en immobilisations des entreprises sous contrôle étranger.

Le maintien d'une frontière sûre assurant un passage fluide des biens et des personnes est aussi l'un des principaux défis auxquels nous devons faire face à l'heure actuelle. On estime à plus de 1,8 milliard de dollars canadiens la valeur des biens qui traversent la frontière canado-américaine chaque jour, et ce, dans les deux directions. La multiplication des formalités administratives, des exigences et des inspections à la frontière, ou encore l'absence de reconnaissance mutuelle de certaines normes (ex. : certification de



produits) entre les agences canadiennes et américaines, alourdissent les processus et accroissent indûment les coûts de commerce pour les entreprises des deux pays. Il faut contribuer à la recherche de solutions concertées permettant de réduire les procédures et d'éviter leur duplication, par exemple en ce qui concerne le dédouanement, et de limiter les frais d'inspection à la frontière. À cet égard, on peut souligner l'exemple du gouvernement du Québec qui a fait la promotion des programmes NEXUS, FAST et C-TPAT auprès de la communauté exportatrice et de l'industrie du camionnage du Québec. Ces programmes fédéraux visent à sécuriser les chaînes d'approvisionnement et, ultimement, facilitent le passage à la frontière des personnes et entreprises adhérentes.

La frontière ne doit pas devenir un « désavantage comparatif » pour les entreprises nord-américaines. C'est pourquoi il faut poursuivre la mise en place d'une frontière intelligente. Le Québec, en collaboration avec le gouvernement fédéral, veillera à assurer à ses entreprises un accès sans entrave au marché américain, notamment en fournissant des infrastructures de transport adaptées au nouveau contexte de sûreté et en misant sur des partenariats solides avec les intervenants concernés.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec s'est toujours opposé à ce que le passeport soit l'unique document admis pour entrer aux États-Unis. Dès que le principe d'un document alternatif fut accepté par les autorités américaines, le gouvernement du Québec a demandé à la Société de l'assurance automobile du Québec de concevoir un nouveau permis de conduire répondant aux exigences de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO), pour entrer aux États-Unis par voies terrestre ou maritime. Les Québécois peuvent se procurer, depuis mars 2009, ce nouveau permis de conduire Plus. Il faut maintenant faire en sorte qu'un maximum d'États américains suive l'exemple du Québec, afin de s'assurer, entre autres, que les Américains choisissent davantage le Québec comme destination touristique.

En effet, avec près des deux tiers des touristes internationaux (61,2 %) et près de la moitié (46,4 %) des recettes d'exportation, les États-Unis constituent de loin le premier marché d'exportation de services touristiques du Québec.

De 2004 à 2008, le nombre d'entrées au Canada par le Québec des touristes américains s'est fortement détérioré avec une perte de 440 950, soit une chute de 21,8 %. En 2008, la part de marché canadienne du Québec se situait à 11,8 %, alors qu'elle était de 13,4 % en 2004. Les entrées par automobile des touristes américains ont chuté de 305 283 (-26 %), ce qui représentait 69 % de la perte totale en provenance de ce marché, tandis que les entrées par d'autres moyens de transport reculaient de 135 667 (-15,9 %), soit 31 % de la perte totale. Entre 2004 et 2008, les dépenses totales des touristes américains ont fortement chuté (-23 %), soit une baisse de 316 millions de dollars.

De multiples facteurs contribuent à ce ralentissement, les principaux étant l'accroissement de l'offre tant internationale qu'américaine sur ce même marché, le taux de change et l'exigence du passeport aux frontières terrestres par les autorités américaines. Les données les plus récentes nous indiquent toutefois un ralentissement de la décroissance de la clientèle utilisant l'automobile.

Le président des États-Unis a annoncé, le 16 avril 2009, un plan stratégique de développement du transport ferroviaire de passagers intitulé « *Vision for High-Speed Rail in America* ». Ce plan désigne notamment un réseau de dix corridors pour lesquels des budgets de l'ordre de 13 milliards \$ US seront disponibles pour l'élaboration d'études. Parmi les dix corridors identifiés, deux sont d'intérêt pour le Québec, soit : l'Empire Corridor (New York – Albany – Buffalo) et le Northern New England Corridor, lequel comprend le trajet Boston – Montréal (via Manchester – Concord – White River Junction – Montpelier). Il est possible que des sommes additionnelles soient octroyées par le Congrès dans le cadre de l'exercice budgétaire annuel du gouvernement fédéral ou dans le cadre du renouvellement de la loi sur le transport. La mise en place de ces nouvelles lignes pourrait avoir un effet positif sur le commerce, le tourisme et les échanges, tout en servant de levier économique régional en plus de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.

Enfin, chaque année, le Québec recrute à l'étranger un grand nombre de travailleurs qualifiés, indispensables

pour soutenir le développement de son économie. Les États-Unis constituent un bassin de recrutement intéressant pour l'immigration, bassin qui demeure à ce jour inexploité.

Ainsi, la proximité géographique, économique et culturelle de la Nouvelle-Angleterre constitue un atout justifiant que des efforts de promotion soient consentis pour attirer au Québec des étudiants étrangers détenteurs d'un diplôme d'une université américaine mais ne souhaitant pas s'établir aux États-Unis ou encore qui ne parviennent pas à obtenir un visa de résidence permanente. Il en va de même pour de nombreux travailleurs temporaires spécialisés qui, après quelques années, doivent quitter le pays parce qu'ils n'ont pas réussi à obtenir la fameuse « carte verte ». Une troisième clientèle cible est celle des francophones (Français, Belges et Suisses) qui vivent présentement en territoire américain et qui pourraient vouloir tenter l'expérience québécoise.

Le Québec a donc intérêt à mettre en place rapidement une stratégie de promotion et de marketing visant à attirer ces candidats potentiels à l'immigration, qui connaissent déjà le mode de vie nord-américain et notre culture d'entreprise.

OBJECTIF 1

FAVORISER LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES

Actions 2010-2013

1. Soutenir 120 entreprises québécoises par année dans leurs démarches d'exportation aux États-Unis, notamment dans les secteurs prioritaires de l'aéronautique, de l'agroalimentaire, des biotechnologies, des technologies de l'information et des technologies vertes.

MDEIE, MAPAQ, MRI

2. Élargir le potentiel d'exportation aux États-Unis en fournissant des services et un encadrement qui répondent aux besoins spécifiques des PME québécoises situées en région.

MDEIE, MAPAQ, MRI

3. Accueillir chaque année au moins 60 acheteurs, investisseurs ou partenaires d'affaires américains au Québec, dans le cadre de visites sectorielles ciblées, notamment lors de grands salons et de foires commerciales.

IQ, MDEIE, MAPAQ, MRI

4. Positionner 100 entreprises québécoises sur trois ans en tant que fournisseurs de produits alimentaires distinctifs en misant sur le développement et la promotion de l'image de marque *Foods of Québec* auprès des acheteurs importants.

MAPAQ, MRI

5. Augmenter le nombre d'entreprises québécoises adhérant aux programmes destinés à faciliter le passage à la frontière et à appuyer les entreprises québécoises dans leur adhésion à la frontière intelligente, notamment par l'amélioration de leur conformité douanière.

MDEIE, MTQ

6. Renforcer les liens avec les investisseurs et rencontrer formellement, chaque année, les responsables d'au moins 50 sièges sociaux d'entreprises américaines présentes au Québec afin qu'elles :
 - réinvestissent dans leurs filiales;
 - créent de nouvelles filiales dans d'autres secteurs d'activités.

IQ

7. Poursuivre les efforts visant à maintenir des relations suivies avec les investisseurs financiers des États-Unis afin que le marché américain continue d'être un élément important de la stratégie de diversification des sources de financement du Québec.

FINANCES

8. Positionner le Québec comme un joueur actif auprès des décideurs américains et maintenir son rôle de leader au sein de regroupements et d'événements, visant l'intégration économique tels que:
 - Sommet économique Québec-New York;
 - Sommet des leaders/NASCO;
 - Réunion de l'Alliance SEUS-PC;
 - Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

MDEIE, MTQ, MRI

9. Mandater une équipe de représentation gouvernementale québécoise auprès des autorités fédérales, des États de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York pour le développement du train à haute vitesse.

MTQ, MRI

10. Poursuivre les efforts de sensibilisation des élites politiques américaines au respect et à l'amélioration de l'ALENA et tenter de limiter le recours au protectionnisme, notamment l'inclusion de clauses de type « *Buy American* ».

MDEIE, MRI

11. Assurer la mise en œuvre des partenariats existants en recherche et innovation, notamment entre le Québec et le Massachusetts en sciences de la vie et entre le Québec et New York dans les technologies de l'information et des communications, les nanotechnologies, l'énergie, l'environnement et les sciences de la vie.

MDEIE, MRI

12. Augmenter les niveaux d'immigration en provenance des États-Unis par des efforts de promotion auprès :
- d'étudiants étrangers diplômés d'universités américaines;
 - de travailleurs temporaires spécialisés;
 - de francophones résidant aux États-Unis.

MICC, MRI

13. Augmenter le nombre de touristes américains au Québec en :
- renforçant les efforts de promotion grâce à l'image de marque touristique du Québec;
 - travaillant à l'établissement de nouvelles liaisons aériennes avec le Québec;
 - augmentant le nombre de croisières internationales au Québec;
 - encourageant activement l'établissement d'un poste de prédédouanement américain à l'aéroport Jean-Lesage auprès des autorités concernées.

MTO

14. Accueillir 200 voyageurs et journalistes américains au Québec par année dans le cadre de bourses de voyages et de tournées de familiarisation et de presse.

MTO

Assurer le leadership du Québec sur les plans énergétique et environnemental



Dans le contexte international actuel, tout comme dans le menu législatif américain, les enjeux énergétiques et environnementaux sont de plus en plus étroitement liés et les intérêts, objectifs, priorités et actions du Québec aux États-Unis dans ces secteurs très importants vont nécessairement de pair.

ÉNERGIE

Les États-Unis font face à des défis colossaux en matière d'énergie et on peut s'attendre à ce que l'Administration américaine et le Congrès tentent d'y apporter une solution conséquente au cours des prochaines années. Malgré la baisse de la demande provoquée par le ralentissement économique, l'indépendance énergétique, le virage vers les énergies renouvelables et la création d'emplois qu'ils permettent sont assurément au cœur des préoccupations du gouvernement fédéral et des États américains. On estime que la consommation d'électricité aux États-Unis augmentera d'environ 1 milliard de kilowattheures entre 2007 et 2030, passant de 3,9 à 4,9 milliards. Le Québec, 4^e producteur mondial d'hydroélectricité, devra suivre de près l'évolution de ce dossier susceptible de lui fournir des occasions d'intervenir. Il serait sans doute en mesure d'apporter une partie de la solution aux problèmes énergétiques de son voisin.

Le Québec compte déjà parmi les partenaires des États-Unis en matière d'approvisionnements en énergie. Le Québec entend continuer à promouvoir l'hydroélectricité comme source d'énergie propre, renouvelable, fiable et sécuritaire en associant les communautés autochtones et les groupes environnementaux québécois.

Barack Obama s'est engagé à faire de l'indépendance énergétique l'une des grandes priorités de son Administration, ajoutant à cet effet : « *We have to seize this moment, because it's not just an energy independence issue; it's also a national security issue, and it's a jobs issue. We can create 5 million new green energy jobs* ». Pour y arriver, il entend miser sur l'efficacité énergétique (réduction de la consommation d'électricité de 15 % d'ici 2020), mais aussi sur le développement des énergies renouvelables. Il entend travailler pour que d'ici 2012, au moins 10 % de l'énergie produite aux États-Unis provienne de telles sources (25 % d'ici 2025). Pour concourir à l'atteinte de cet objectif, il pourrait imposer à l'échelle nationale la constitution de *Renewable Energy Standards* (RES) qui visent à encourager le développement des énergies renouvelables peu émettrices de gaz à effet de serre (GES) et fixent les seuils minimaux de l'électricité qui doit être produite à partir du solaire, de l'éolien, de la biomasse, de l'hydroélectricité de petite taille, etc. Aux États-Unis, bien qu'il n'y ait pas encore de politique fédérale sur la question, plusieurs États ont établi leurs propres politiques en la matière. À ce jour, 29 États détiennent des objectifs clairs pour leurs portefeuilles d'énergies renouvelables et cinq autres se sont donné des lignes directrices volontaires. Ces objectifs varient de 4 % à 30 %, selon des échéanciers allant de 2010 à 2025 (à titre d'exemple, l'État de New York s'est fixé un objectif de 30 % d'énergie de source renouvelable d'ici 2015). La nouvelle législation fédérale fixera des objectifs nationaux, sans empêcher les États de poursuivre leurs propres objectifs.

Avantage appréciable, l'électricité québécoise peut être vendue à un prix stable et à long terme pour desservir



de grands centres de consommation situés à proximité. De plus, la disponibilité d'énergie au Québec est croissante : des projets de 4,8 milliards de dollars, totalisant plus de 900 MW, ont été complétés récemment; environ 2 600 MW (11,5 milliards de dollars) sont en construction et 2 900 MW (environ 16 milliards de dollars) sont planifiés pour les prochaines années dans le cadre de la Stratégie énergétique 2006-2015. Le gouvernement a annoncé qu'il demandait à Hydro-Québec d'ajouter une autre tranche de 3 500 MW d'électricité, dont 700 MW provenant de la création de filières d'énergies renouvelables autres que l'hydroélectricité. Enfin, le Québec mise aussi sur le développement de la filière éolienne, ayant fixé une cible de production de 4 000 MW à l'horizon de 2015. L'objectif du gouvernement consiste donc à ajouter 14 000 MW d'hydroélectricité et d'autres formes d'énergies renouvelables d'ici 2035. Ces nouveaux projets, qui sont élaborés dans le respect de l'environnement et des communautés locales, pourraient permettre d'accroître les exportations d'électricité québécoise aux États-Unis une fois les besoins intérieurs comblés, contribuant ainsi à la lutte contre les changements climatiques et à l'amélioration de la qualité de l'air dans le nord-est du continent.

L'année 2010 verra l'aboutissement des discussions au Congrès concernant l'American Clean Energy and Security Act. Le Québec doit s'assurer que la nouvelle législation lui permet de compter sur une approche à long terme qui valorise un approvisionnement flexible en électricité, outre les investissements qui seront réalisés en économie d'énergie et en nouvelles sources de production aux États-Unis. Par conséquent, il est dans son intérêt que, tant à l'échelle fédérale qu'au niveau des États, les futures politiques énergétiques américaines :

- fassent en sorte que les critères s'appliquant aux sources d'énergie renouvelable n'aient pas pour effet d'écarter l'électricité de source hydraulique en provenance du Québec;
- favorisent la conclusion de contrats à long terme;
- permettent la pleine utilisation des infrastructures de transmission existantes dont l'utilisation fait face à des contraintes réglementaires;
- favorisent l'aménagement de nouveaux corridors d'exportation et le renforcement des liens existants.

La volonté affichée de moderniser le réseau de transport d'électricité aux États-Unis ne saurait être que bénéfique pour le Québec, qui pourrait ainsi compter sur un réseau plus efficace. Un projet d'une nouvelle interconnexion de 1 200 MW entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre, présentement à l'étude, permettrait d'augmenter significativement nos exportations vers ce marché à l'horizon 2014.

Barack Obama a promis de consacrer 150 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années à la recherche et au développement d'énergies renouvelables pour favoriser l'émergence d'une économie verte et la création d'emplois. Dans le but d'œuvrer à la réduction des importations de pétrole, notamment en provenance du Moyen-Orient, une attention particulière sera également accordée au secteur des transports. L'Administration fédérale voudra miser sur les biocarburants, notamment l'éthanol cellulosique, filière également privilégiée par le Québec. Ce dernier pourrait d'ailleurs signifier son intérêt pour la recherche et le développement des carburants renouvelables de deuxième génération et son ouverture pour participer à des réseaux de recherche appliquée dans ces domaines.

Enfin, le Québec va poursuivre la collaboration instituée avec les États limitrophes, notamment avec le Vermont, avec qui il a convenu de créer un groupe de travail conjoint sur les énergies vertes et le commerce, afin d'examiner les sources d'énergie propre et renouvelable existantes, de cerner les obstacles et de mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir le commerce et le développement plus poussé des ressources énergétiques.

ENVIRONNEMENT

Au-delà des liens de nature économique et énergétique, le Québec et les États-Unis partagent le même continent. Pour cette raison, ces derniers doivent figurer au premier rang des partenaires internationaux du Québec en matière d'environnement, car leurs politiques en la matière sont celles qui ont le plus d'incidences directes sur le territoire québécois.

Le président Obama s'est engagé à rendre prioritaire la mise sur pied d'un système d'échange de crédits de carbone (*cap and trade system*). Il a proposé de fixer l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux États-Unis à 80 % sous le niveau de 1990, et ce, d'ici 2050. Par ailleurs, le président Obama a proposé de faire des États-Unis un leader dans la lutte aux changements climatiques, notamment dans le cadre des discussions en cours sous l'égide des Nations Unies.

Sur le plan national, le président Obama a signé le 5 octobre 2009 une importante ordonnance (*executive order*) sur le leadership fédéral en environnement, énergie et performance économique. L'ordonnance énonce des objectifs de développement durable pour les agences fédérales et demande à ces dernières de fixer des cibles de réduction de GES pour 2020; d'augmenter l'efficacité énergétique et de réduire la consommation de pétrole pour leur flotte de véhicules; de respecter des objectifs chiffrés pour économiser l'eau, réduire les déchets, soutenir les communautés pour un développement durable; de se servir des achats fédéraux pour appuyer les productions et technologies qui sont responsables en matière d'environnement. Cette nouvelle approche ne sera pas sans impact au Canada et au Québec. Elle va aussi dans le sens des initiatives auxquelles le Québec participe avec la région des Grands Lacs, notamment en matière de conservation de l'eau.

LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Québec est résolu à lutter contre les changements climatiques, comme en témoignent son plan d'action (2006-2012), sa stratégie énergétique (2006-2015) et sa politique sur le transport collectif. Le Plan d'action vise à réduire, d'ici 2012, le niveau des émissions de gaz à effet de serre de 6 % par rapport à 1990. En adoptant en novembre 2009 une cible de réduction de 20 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2020, le Québec réaffirme son leadership en s'imposant la réduction de GES la plus contraignante en Amérique du Nord. À terme, le Québec aura le plus faible taux d'émission par habitant en Amérique du Nord, soit environ 8 tonnes par habitant.

Le Québec a publié, en décembre 2009, un règlement équivalant à la norme californienne, qui visait à limiter les émissions de GES des véhicules automobiles. Le Québec devenait ainsi la première province canadienne à le faire. De même, conscient que le problème des changements climatiques transcende les frontières, et qu'il importe de ne pas agir seul, le Québec participe activement à plusieurs initiatives régionales regroupant des États fédérés qui ont fait de la réduction des émissions de gaz à effet de serre une priorité : Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (CGNA-PMEC), *Western Climate Initiative* (WCI) et *Climate Registry*. Il est aussi observateur au sein de la *Regional Greenhouse Gas Initiative* (RGGI).

Le nouvel engagement des États-Unis dans la lutte aux changements climatiques, s'il se confirme, permettra de pousser encore plus loin la coopération établie au cours des dernières années. L'Administration fédérale tentera de mettre en place un système de plafonnement et d'échange d'émissions de GES à l'échelle nationale américaine, qui devra être suivi de près par le Québec, non seulement en raison de ses incidences économiques potentielles, mais surtout pour des raisons environnementales. De même, il faudra voir si cette initiative de l'Administration fédérale américaine viendra englober et encadrer les actions menées par les États depuis quelques années, et auxquelles est notamment associé le Québec. Plusieurs versions de projets



de lois ont fait l'objet de vives négociations à Washington à l'automne 2009 dans le contexte devant mener à la réunion internationale sur les changements climatiques de Copenhague en décembre 2009.

On voit par ailleurs émerger une forme de multilatéralisme entre États fédérés dans le domaine de la lutte aux changements climatiques. Puisque nul gouvernement ne peut aujourd'hui résoudre à lui seul la dégradation de l'environnement, c'est à ce niveau que se situe l'engagement actif dans le domaine.

Partout, les États, provinces et régions prennent des initiatives sur le plan de l'environnement et le Québec entend jouer un rôle de leader dans ce secteur. Récemment, les Sommets des leaders des États fédérés et régionaux sur le climat dont le plus récent s'est tenu à Copenhague en collaboration avec le Climate Group, la Climate Week à New York, le Governors' Global Climate Summit à Los Angeles et la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada ont tous confirmé leurs collaborations dans la lutte aux changements climatiques.

Le Québec entend prendre une part active dans le processus de mise sur pied d'un marché du carbone nord-américain, notamment en cherchant à :

- concevoir, en collaboration avec ses partenaires de la Western Climate Initiative, un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES qui couvrira, à terme, près de 90 % des émissions de GES de la région et qui encouragera l'émergence d'un marché continental de carbone;
- introduire graduellement le recours de la vente aux enchères des droits d'émission;
- permettre l'essor du marché climatique de Montréal, première bourse de produits dérivés du carbone au Canada.

Le secteur des transports est le premier émetteur de GES au Québec avec une part des émissions globales de 40 %. Les émissions de ce secteur ont augmenté d'environ 22 % entre 1990 et 2006. C'est pourquoi neuf mesures du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques concernent les transports, dont la plus importante vise à ce que les constructeurs de véhicules vendus au Québec respectent une norme d'émission de GES à partir de 2010. La réglementation québécoise est basée sur les normes adoptées en 2004 par l'État de la Californie. Dans l'ensemble, les provinces et États prévoyant adopter l'équivalent des normes californiennes représentent près de 40 % du marché nord-américain de l'automobile.

Par ailleurs, le Québec a adhéré à Copenhague à l'initiative EV20. Celle-ci vise à regrouper les dirigeants de 20 villes, États ou nations avec des constructeurs de véhicules, des propriétaires de flotte et des financiers impliqués dans le développement du secteur des véhicules électriques. Cela a pour objectif de créer un réseau d'acteurs importants des secteurs publics et privés afin de favoriser l'introduction des véhicules électriques et d'accélérer le développement de ce marché.

GESTION DE L'EAU

La gestion de l'eau est devenue un enjeu international majeur au cours des dernières années. Certes, le Québec est pourvu de réserves d'eau douce inestimables, mais il se doit de demeurer vigilant pour assurer la pérennité de cette richesse collective. La qualité de l'eau et l'intégrité des écosystèmes aquatiques sont, en effet, menacées par les précipitations acides et les contaminants toxiques aéroportés (ex. : mercure, composés organiques persistants). Par ailleurs, plusieurs cours d'eau et plans d'eau du Québec ont des bassins hydrographiques internationaux partagés avec les États-Unis. Les décisions prises par les autres gouvernements ont donc une importance cruciale sur la quantité et la qualité de l'eau dans ces bassins hydrographiques partagés.

Le plus grand bassin, et celui impliquant le plus de gouvernements, est celui des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Plus de 80 % de la population du Québec vit dans le bassin du Saint-Laurent, et le

fleuve est au cœur de l'économie du Québec, sans compter qu'il est la source d'eau potable de 50 % de la population québécoise. La *Politique nationale de l'eau* adoptée en 2002 ainsi que la *Politique internationale* du Québec ont toutes deux fait ressortir la nécessité, pour le Québec, d'intensifier sa participation au sein des organisations internationales relatives au bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. La collaboration mise en place avec le Vermont et l'État de New York pour préserver la qualité de l'eau des lacs Memphrémagog et Champlain doit elle aussi être poursuivie.

Le président américain soutient également la collaboration régionale dans la région des Grands Lacs. Il a nommé en juin 2009 un coordonnateur pour cette région, en charge notamment de la *Great Lakes Regional Collaboration*. Dans ce contexte, les propositions budgétaires du président pour 2010 incluent déjà 475 millions de dollars pour la restauration des Grands Lacs (Great Lakes Restoration Initiative). Bien que la Great Lakes Regional Collaboration soit une initiative américaine seulement, le Québec participe déjà à plusieurs priorités qui lui sont liées.

Le Québec entend poursuivre sa contribution à la pérennité des ressources hydriques en Amérique du Nord, notamment par la mise en œuvre de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent* et la poursuite de la collaboration établie avec ses différents partenaires américains : le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs, la Commission des Grands Lacs, le Vermont et l'État de New York. Le Québec entend aussi faire valoir ses intérêts et ceux du fleuve Saint-Laurent auprès de la Commission mixte internationale Canada-États-Unis.

OBJECTIF 2

ASSURER LE LEADERSHIP DU QUÉBEC SUR LES PLANS ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Actions 2010-2013

- 15.** Intensifier les représentations auprès des législateurs et du grand public américains afin d'assurer l'accès le plus avantageux possible de l'hydroélectricité québécoise aux marchés américains en vertu d'ententes à long terme, en assurant l'utilisation optimale des interconnexions actuelles et futures.

MRNF, MRI

- 16.** Mener des représentations auprès des autorités politiques et des décideurs économiques de la Nouvelle-Angleterre, de l'État de New York et du gouvernement fédéral américain afin de faire valoir les avantages de l'hydroélectricité comme élément de solution pouvant contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'atteinte des objectifs de lutte aux changements climatiques.

MRNF, MRI

- 17.** Promouvoir activement l'hydroélectricité québécoise comme source d'énergie propre, renouvelable et produite dans une perspective de développement durable en conduisant trois activités avec le concours des nations autochtones concernées par le développement du Nord.

MRNF, SAA, MRI

- 18.** Poursuivre le rôle de leader du Québec dans la lutte aux changements climatiques et faire connaître sa contribution active comme État fédéré, notamment par sa participation à des regroupements, forums et événements majeurs comme les suivants :

- Western Climate initiative;
- Regional Greenhouse Gas Initiative;
- Governors' Global Climate Summit;
- Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

MDDEP, MRI

- 19.** Participer au développement d'un marché nord-américain du carbone et promouvoir l'expertise québécoise en matière de produits financiers dans ce domaine, notamment celle du Marché climatique de Montréal (MCeX), première bourse de produits dérivés du carbone au Canada.

MDDEP, MRI

- 20.** Poursuivre la défense des intérêts québécois dans le domaine de la gestion durable des eaux par la participation active aux instances régionales suivantes :

- la Commission des Grands Lacs;
- le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs;
- l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

MDDEP, MRI

Contribuer à la sécurité du continent nord-américain



Les menaces et les risques d'attentats terroristes existent toujours, et ils continuent d'être la source d'une grande préoccupation. Le Québec entend par ailleurs lui aussi poursuivre ses efforts afin de contrer d'éventuelles menaces.

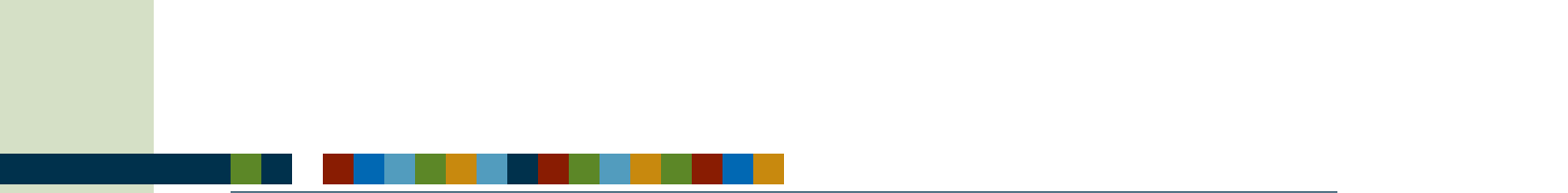
Par le passé, et encore plus à la suite des attentats du 11 septembre 2001, les initiatives menées par l'Administration américaine dans le domaine de la sécurité intérieure se sont traduites par un resserrement des mesures à la frontière, souvent au détriment de la fluidité, entraînant d'importantes répercussions sur le commerce entre le Québec et les États-Unis. Les entreprises ont en effet dû assumer des coûts supplémentaires pour expédier leurs marchandises sur le marché américain; par nécessité, plusieurs se sont adaptées à la nouvelle réalité. Barack Obama s'est engagé à « préserver l'intégrité des frontières », à augmenter le nombre d'agents de la US Custom and Border Protection, à renforcer les infrastructures aux frontières et à miser sur la technologie.

De son côté, le gouvernement du Québec entend poursuivre ses efforts en matière de sécurité. Son engagement et sa détermination à assurer la protection des citoyens ne font aucun doute. Il a déployé des efforts importants dans ce domaine au cours des dernières années et, en renforçant la sécurité sur son propre territoire, il a contribué à l'accroissement de la sécurité sur l'ensemble du continent nord-américain. Il en a d'ailleurs fait l'un des cinq principaux objectifs de la *Politique internationale*. Le Centre de gestion de l'information de sécurité (CGIS), mis sur pied au sein du ministère de la Sécurité publique, permet de regrouper en un seul endroit les renseignements liés aux questions de sécurité, contribuant entre autres à une gestion plus efficace de l'information stratégique.

Le gouvernement du Québec a aussi accru sa collaboration avec ses différents partenaires américains, notamment en concluant des ententes de coopération en matière de sécurité et d'échange d'informations destinées à l'exécution de la loi avec chacun des quatre États limitrophes : Vermont, Maine, New York et New Hampshire. Un accord a également été signé avec le Massachusetts en 2007 et, le 15 avril 2008, dans le but d'intensifier la lutte contre le terrorisme et les phénomènes criminels, le Québec signait une nouvelle entente avec l'État de New York, succédant à celle conclue en 2004.

Le Québec compte maintenir et développer ses relations de coopération, tant bilatérales qu'au sein des regroupements régionaux, en particulier avec les États du Nord-Est. La collaboration instituée dans le cadre des cinq ententes de coopération en matière de sécurité et d'échange d'informations destinées à l'exécution de la loi se poursuivra, tout comme les échanges d'analystes avec l'État de New York et la participation au Consortium des directeurs de la sécurité intérieure du nord-est du continent américain, qui regroupe les directeurs de la sécurité intérieure de dix États américains (Maine, Vermont, New Hampshire, Massachusetts, New Jersey, New York, Rhode Island, Connecticut, Delaware, Pennsylvanie) et trois provinces canadiennes (Ontario, Nouveau-Brunswick, Québec).

Le Québec est également signataire du Protocole d'entente internationale d'aide à la gestion des urgences. Ce protocole est issu de la résolution 23.5 (juin 1998) prise à la Conférence des gouverneurs de la



Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. Il porte sur l'entraide en matière de sécurité civile et regroupe, outre le Québec, les quatre provinces de l'Atlantique ainsi que six États de la Nouvelle-Angleterre (Maine, New Hampshire, Vermont, Massachusetts, Connecticut et Rhode Island). La qualité des travaux du Groupe international de gestion des urgences, mis sur pied pour assurer la mise en œuvre et le suivi de l'entente, a été soulignée lors de la récente Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. Le Québec entend poursuivre et intensifier son engagement dans ce dossier afin d'une part de contribuer à l'effort collectif de soutien aux populations sinistrées hors Québec et d'autre part de pouvoir améliorer au besoin sa capacité de réponse rapide à la population du Québec touchée par un sinistre.

OBJECTIF 3

CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ DU CONTINENT NORD-AMÉRICAIN

Actions 2010-2013

- 21.** Poursuivre et développer la collaboration en matière de sécurité intérieure entre le Québec et les États américains, notamment, entre les corps de police régionaux québécois et américains, en mettant en valeur la contribution du Centre de gestion de l'information de sécurité et en participant activement à des forums régionaux, dont :

- le Consortium des directeurs sur la sécurité intérieure du nord-est du continent nord-américain;
- la Conférence annuelle sur la prévention de la criminalité transfrontalière;
- le Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis.

MSP, DPCP

- 22.** Développer la coopération transfrontalière en matière de sécurité civile et d'assistance mutuelle en collaborant avec les États de la Nouvelle-Angleterre au sein du Groupe international de gestion des urgences dans un contexte de pandémie.

MSP

- 23.** Tenir, sur la période 2010-2013, au moins un exercice de simulation conjoint avec les États du nord-est américain afin de développer une expertise en gestion de crise.

MSP

- 24.** Promouvoir auprès des citoyens québécois le permis de conduire Plus afin de favoriser l'émission de nouveaux permis sur la période 2010-2013.

SAAQ

- 25.** Poursuivre la collaboration et renforcer les partenariats avec les agences douanières canadiennes et américaines, notamment en fournissant l'expertise dans le domaine du transport et du camionnage pour améliorer les infrastructures douanières aux 32 postes frontaliers du Québec.

MTQ

Encourager le partage et la diffusion de la culture et de l'identité québécoises



La promotion de la culture québécoise aux États-Unis s'inscrit dans une dynamique qui met en avant ses particularités uniques, comme l'originalité de ses créateurs et l'excellence de ses interprètes, en plus de son caractère marqué par l'attachement de la société québécoise à la langue française et à la francophonie. La culture est aussi l'un des instruments modernes de diplomatie permettant de créer un contexte propice à une meilleure projection de notre identité. Elle contribue activement à positionner le Québec, sa singularité, sa modernité et son expertise. Tout en favorisant une plus grande présence des artistes et des entreprises culturelles sur le territoire américain, le réseau des représentations du Québec aux États-Unis s'appuie sur l'excellence de nos représentants du milieu culturel pour mieux faire connaître le Québec aux États-Unis.

CULTURE

L'action culturelle du Québec sur le territoire des États-Unis répond à trois grands objectifs. Un premier, d'ordre économique, vise à développer des marchés pour nos créateurs et nos entreprises culturelles. Un deuxième, d'ordre culturel, consiste à promouvoir les productions québécoises auprès du public américain, afin de lui offrir la possibilité de mieux connaître et apprécier la vitalité de notre expression. Enfin, un troisième objectif, relevant de la diplomatie culturelle, consiste à positionner favorablement, au moyen de la culture mais au-delà de celle-ci, le Québec, sa singularité en Amérique du Nord, sa modernité et son expertise de haut niveau.

L'impact économique du secteur culturel est considérable au Québec : il représente 7,7 % (12,7 milliards de dollars) de son PIB et y emploie quelque 175 000 personnes. La taille modeste du marché québécois rend nécessaires, de la part du gouvernement du Québec, des actions destinées à faire circuler davantage les créateurs québécois et leurs œuvres. À cet effet, son rôle d'appui à la présence des créateurs et entreprises culturelles sur les marchés étrangers est essentiel. Dans une telle perspective, l'accueil de diffuseurs américains au Québec s'avère une action rentable pour les entreprises des différents secteurs culturels. Les diffuseurs américains en arts de la scène, les commissaires en arts visuels, les programmeurs en arts numériques, les éditeurs de livres et les professionnels du milieu du cinéma, ont alors l'occasion de découvrir, dans des conditions de diffusion optimales, les plus récentes productions de nos créateurs.

Une action porteuse privilégiée par le gouvernement du Québec consiste à encourager des présences collectives dans certains événements majeurs sur le territoire américain. À cet effet, chaque représentation du Québec aux États-Unis cible les congrès, festivals, foires et marchés qui sont dotés d'un fort potentiel pour les créateurs et entreprises québécois. La traduction d'œuvres littéraires et d'ouvrages québécois en langue anglaise ont aussi été mises de l'avant depuis 2006, avec l'entrée en vigueur de la *Politique internationale* du Québec.

Au-delà des considérations économiques qui imposent la recherche de débouchés pour les produits québécois, le réseau des représentations du Québec aux États-Unis fait la promotion de nos réalisations



culturelles, afin de mieux les faire connaître au public américain toujours à l'affût de produits distinctifs et originaux. Ces actions d'aide à la promotion sont destinées à soutenir les efforts des diffuseurs américains qui présentent à leur public les produits de nos créateurs. Plusieurs artistes et compagnies du Québec performant régulièrement aux États-Unis.

En complément à ces démarches d'accueil au Québec et aux présences regroupées d'artistes sur le marché américain, les artistes québécois devront, pour être mieux préparés, recevoir une information qui mette l'accent sur les particularités de ce vaste territoire et de ses régions distinctes, précisant les défis qu'il représente. L'acquisition de compétences adaptées aux exigences actuelles de l'action culturelle aux États-Unis, particulièrement celles relatives à l'exportation, est un enjeu majeur.

FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

Le souci de garantir la pérennité du français comme l'une des grandes langues des Amériques constitue la pierre d'assise des actions du gouvernement du Québec relativement à la francophonie en Amérique. Le Québec, seule société nord-américaine à majorité francophone, souhaite promouvoir et développer le fait français chez lui et en Amérique. Il lui importe d'apporter un soutien et une promotion actives auprès des communautés francophones et francophiles des Amériques. Il veillera donc, dans le cadre de cette stratégie, à appuyer son action aux États-Unis auprès des communautés francophones dynamiques qui y sont implantées depuis longtemps.

En tant que berceau du fait français en terre d'Amérique, le Québec est fermement engagé à l'égard de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi qu'envers le droit des États et des gouvernements à formuler, mettre en œuvre et financer leurs politiques culturelles. Cette conviction et cette responsabilité, le Québec les assume, et elles servent de fondements en vue d'une collaboration renouvelée avec les populations francophones et francophiles des Amériques.

Avec la création du Centre de la francophonie des Amériques, le gouvernement du Québec établit résolument un lien entre la francophonie canadienne, la francophonie continentale et la francophonie internationale.

De plus, les liens qu'entretient le Québec avec le réseau des professeurs de français est un formidable moyen pour se faire connaître comme seul État majoritairement francophone en Amérique, pour promouvoir son leadership en matière de promotion du français et pour appuyer la diffusion du matériel pédagogique original conçu par les éditeurs québécois et les réseaux de l'éducation. Dans cette optique, il est nécessaire de raffermir nos liens avec ces regroupements aux États-Unis.

OBJECTIF 4

ENCOURAGER LE PARTAGE ET LA DIFFUSION DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISES

Actions 2010-2013

- 26.** Intensifier le développement du marché américain et y accroître la présence des artistes et créateurs québécois en accueillant dix missions annuelles de diffuseurs américains au Québec dans les secteurs des arts de la scène, des arts visuels et numériques, de l'édition et du cinéma.

MCCCF, MRI

- 27.** Encourager une participation québécoise regroupée à 12 événements et manifestations culturels et artistiques majeurs se tenant aux États-Unis annuellement.

MCCCF, MRI

- 28.** Développer des outils d'information destinés aux clientèles québécoises intéressées par le marché américain.

MCCCF, MRI

- 29.** Appuyer le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec dans ses efforts pour accroître le nombre de tournages cinématographiques au Québec effectués par des studios de production américains.

MCCCF, MRI

- 30.** Collaborer chaque année à la réalisation de 25 activités de rayonnement de la langue française, en particulier en Nouvelle-Angleterre et en Louisiane.

Centre de la francophonie des Amériques, MRI

Accroître la capacité d'action du Québec et appuyer le développement des expertises



ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACTION

Les représentations du Québec aux États-Unis

Afin d'atteindre les objectifs et priorités fixés, le gouvernement du Québec peut compter sur plusieurs moyens d'action.

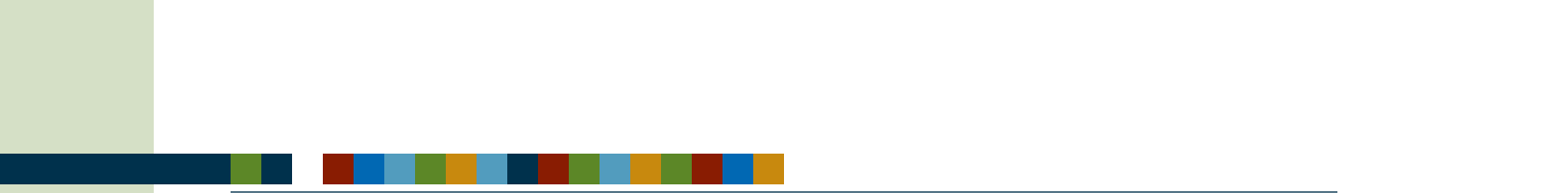
Ainsi, il dispose d'un réseau de représentations aux États-Unis (Atlanta, Boston, Chicago, Los Angeles, New York et Washington DC), qui veille à la promotion et à la défense des intérêts du Québec sur l'ensemble du territoire américain en plus d'entretenir des relations soutenues avec de nombreux décideurs et d'autres partenaires de premier plan.

Étant la voix officielle du gouvernement du Québec aux États-Unis, les représentations québécoises présentes sur le territoire américain continueront d'être l'un des moyens privilégiés pour y assurer la promotion et la défense des intérêts du Québec, conformément à leur mandat qui consiste, entre autres, à :

- Établir et maintenir des relations permanentes avec les gouvernements, élus, leaders d'opinion et interlocuteurs privilégiés afin de promouvoir et défendre les intérêts et priorités du Québec et d'en transmettre une image juste;
- Mettre à profit les réseaux d'influence qu'elles entretiennent pour faire connaître le Québec et sa société, déceler des marchés pour les entreprises et produits québécois, et positionner l'expertise québécoise;
- Effectuer une veille systématique afin d'être à l'affût des développements sur les territoires qu'ils desservent et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les intérêts du Québec ou d'amener de nouvelles possibilités;
- Jouer un rôle conseil auprès des entreprises et institutions québécoises voulant établir des liens avec les États-Unis.

Les missions ministérielles

À l'action permanente des représentations québécoises il faut ajouter les nombreuses missions ministérielles, administratives, économiques et institutionnelles menées aux États-Unis. Depuis l'arrivée de l'actuel gouvernement, en 2003, le premier ministre s'est rendu en mission aux États-Unis à plus de 20 reprises, le titulaire du ministère des Relations internationales à 15 reprises et divers ministres du gouvernement du Québec plus de 50 fois. Des relations bilatérales ont ainsi été développées avec de nombreux États, membres du Congrès, leaders d'opinion et autres partenaires non gouvernementaux, et la collaboration



s'opère dans une foule de domaines. Les réseaux de contacts mis en œuvre sont composés d'interlocuteurs dont l'influence est certaine, aptes à faire progresser les intérêts du Québec ou encore à relayer des messages qui vont dans ce sens. Ils permettent aussi de jauger les tendances qui se dessinent et qui pourraient avoir un impact déterminant sur le Québec. Ces missions du premier ministre et des ministres du gouvernement québécois sont essentielles et nécessaires à la promotion des intérêts du Québec. On ne peut déployer une action cohérente et efficace sans assurer une telle présence sur le territoire.

Les réseaux d'influence et les partenaires du Québec

Les représentants diplomatiques du gouvernement américain en poste au Québec font aussi figure d'interlocuteurs de premier ordre. Ils s'avèrent un lien direct entre le gouvernement du Québec et celui des États-Unis. La teneur des informations qu'ils rapportent à leurs autorités peut avoir une incidence considérable sur les intérêts stratégiques du Québec. Parmi toutes les provinces canadiennes, le Québec est la seule à compter deux consulats généraux américains, soit l'un à Québec et l'autre à Montréal. Alors que celui de Québec a avant tout un mandat de nature politique, celui de Montréal se concentre sur les affaires économiques et consulaires. Les États-Unis sont également le seul pays étranger, avec la France, qui maintiennent deux représentations diplomatiques d'un tel niveau au Québec. Parmi les représentations américaines au Canada, celle de Québec est la deuxième plus ancienne.

Le gouvernement du Québec est aussi membre de plusieurs forums régionaux où il a réussi à concevoir, avec ses différents partenaires, une vision et des objectifs communs dans des domaines d'intérêts partagés. Il entend poursuivre dans la même voie, en particulier avec les États frontaliers.

Regroupements et forums auxquels participe le gouvernement du Québec

- Alliance des États du Sud-Est des États-Unis et des provinces canadiennes;
- Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada;
- Conseil des Gouverneurs des Grands Lacs;
- Commission des Grands Lacs;
- *Governors' Global Climate Summit*;
- *North America's Super Corridor Coalition (NASCO) et Sommet des leaders nord-américains*;
- Sommet économique Québec-New York;
- *Western Climate Initiative*.

Par ailleurs, ces regroupements et forums peuvent aussi avoir une portée plus large que la région où ils concentrent d'ordinaire leurs actions. En effet, ils peuvent constituer des alliés de taille pour transmettre certains messages au gouvernement fédéral américain ou aux membres du Congrès. Ils permettront au Québec d'accroître son influence. Il est à noter que l'Assemblée nationale du Québec est également membre de l'Eastern Regional Conference du Council of State Governments (ERC/CSG) et de la National Conference of State Legislatures.

Le gouvernement du Québec continuera de favoriser les relations bilatérales avec les États américains, tout en accordant une grande attention à l'Administration et au Congrès, en particulier aux comités actifs dans les cinq domaines qui sont prioritaires. Le Québec attachera par ailleurs une importance particulière à ses relations avec les membres du Congrès provenant des régions frontalières.

Les nouveaux moyens

Le Québec entend utiliser de façon plus soutenue certains moyens de rayonnement et de rapprochement lui permettant de rejoindre et d'influencer les décideurs d'aujourd'hui et de demain aux États-Unis. Le ministère des Relations internationales et les représentations du Québec tenteront d'augmenter et de mieux systématiser le recours aux opérations de diplomatie publique visant les leaders d'opinion dans les secteurs d'intérêt prioritaire aux États-Unis tout en établissant des partenariats et collaborations ciblées avec les nombreux et très influents laboratoires d'idées (*think tanks*) qui se penchent sur les mêmes sujets d'intérêt que le Québec. De plus, le ministère des Relations internationales mettra en œuvre un nouveau volet de son programme d'accueil de personnalités étrangères qui visera spécifiquement les jeunes leaders américains susceptibles d'occuper des fonctions clés pour les relations Québec-États-Unis au cours de leur carrière professionnelle.

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES EXPERTISES

Le Québec ne peut accroître sa capacité d'influence et d'action aux États-Unis sans au préalable détenir une connaissance étendue et stratégique de ce pays aux plans politique, économique, social et culturel. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'en 2007, le ministère des Relations internationales a reconduit, sur une période de cinq ans, son appui financier à des chaires et centres de recherche universitaires dont les travaux se concentrent sur les États-Unis. En plus de soutenir le développement des connaissances sur les institutions américaines, cet appui permet aux universitaires et chercheurs québécois de se positionner favorablement dans les réseaux universitaires. Par ce geste, le gouvernement reconnaît leur apport indéniable à la veille et à la réflexion stratégiques du Québec sur les États-Unis. En d'autres termes, la mise en œuvre au Québec de programmes d'études sur les États-Unis contribue à améliorer notre compréhension de ce voisin et principal partenaire économique. Elle permet également de rejoindre des leaders d'opinion des sphères politiques, économiques et sociales grâce à qui s'établiront des réseaux d'influence.

Dans le même ordre d'idées, le développement des études québécoises aux États-Unis est susceptible d'intéresser un nombre croissant de chercheurs universitaires au Québec, assurant ainsi la crédibilité et la stabilité des perceptions à l'égard du Québec. C'est pourquoi le gouvernement poursuivra ses efforts visant à soutenir les études québécoises et canadiennes aux États-Unis, comme il le fait depuis les années 1970. Ses nombreuses actions dans ce domaine lui procurent d'excellentes retombées en matière de rayonnement et favorisent le maintien d'un réseau de contacts influent au sein du milieu universitaire américain. Le Québec compte sur des partenaires de premier plan, comme l'American Council for Québec Studies (ACQS) et l'Association for Canadian Studies in the United States (ACSUS) qui regroupent quelque 1 000 spécialistes américains du Québec et du Canada.

RENFORCEMENT DES COLLABORATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'internationalisation de l'éducation, à tous les niveaux, est une réalité qui va en s'accroissant et en se diversifiant avec, d'un côté, l'apparition de nouvelles formes d'échanges et de partenariats entre établissements d'enseignement et, de l'autre, une augmentation croissante de la mobilité étudiante et enseignante. Les liens que les collèges et les universités du Québec entretiennent avec leurs partenaires américains assurent les échanges d'idées et la mobilité des personnes. Ils sont nécessaires à l'enrichissement de la société québécoise, à la compétitivité des établissements d'enseignement supérieur québécois sur la scène internationale et à leur insertion dans les réseaux internationaux de la recherche et du savoir.



La mobilité étudiante est un vecteur essentiel au développement et au maintien de relations entre les établissements d'enseignement supérieur. En 2007, plus de 2,8 millions d'étudiants étaient inscrits dans une institution d'enseignement en dehors de leur pays d'origine. Les étudiants américains représentaient la plus grande part de ce nombre avec 595 900 personnes (21,3 %). Principal contingent d'étudiants étrangers au Québec après ceux provenant de la France, les étudiants américains sont nombreux à réaliser des études dans des universités québécoises. Le Québec doit poursuivre ses efforts dans la promotion de son offre éducative auprès des étudiants américains, tout en encourageant la venue d'étudiants des 2^e et 3^e cycles et en faisant mieux connaître l'excellence des universités de l'ensemble du territoire québécois.

La création de programmes de formation conjoints internationaux entre deux ou plusieurs universités, menant par exemple à l'obtention de doubles diplômes, est une tendance lourde de l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Ces programmes ont l'avantage d'attirer les meilleurs étudiants, de contribuer efficacement à la mise en place de réseaux, de renforcer la qualité des programmes de formation et de recherche, de favoriser l'internationalisation des campus, tout en améliorant l'employabilité des jeunes diplômés et l'enrichissement professionnel des enseignants. Cette approche apparaît comme particulièrement intéressante avec les États-Unis, dans la mesure où plus du quart des universités américaines ont déjà mis en place de tels programmes aux 2^e et 3^e cycles et prévoient en créer de nouveaux dans les prochaines années.

Promouvoir l'excellence de l'éducation québécoise aux États-Unis et sa capacité à innover est une opération essentielle au renforcement des collaborations dans le domaine de l'enseignement supérieur. Elle doit se poursuivre en tenant compte des enjeux et des défis propres au Québec, de façon à faire de l'éducation un réel outil de positionnement et de rayonnement pour le Québec à l'étranger.

OBJECTIF 5**ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACTION DU QUÉBEC ET APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES EXPERTISES****Actions 2010-2013**

- 31.** Tenir 15 activités de diplomatie publique sur la période 2010-2013 afin de sensibiliser les décideurs et leaders d'opinion américains aux objectifs et priorités de la *Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis* ainsi qu'au développement du Nord.

MRI

- 32.** Renforcer la participation et les liens du Québec avec les associations nationales et régionales de décideurs politiques, notamment la National Governors Association et, en collaboration avec l'Assemblée nationale, le Council of State Governments et la National Conference of State Legislatures.

Assemblée nationale, MRI, SAIC

- 33.** Établir, sur la période 2010-2013, des partenariats avec 10 « *think tanks* » américains visant à maintenir et à développer l'expertise sur le Québec aux États-Unis.

MRI

- 34.** Accroître de 10 %, sur la période 2010-2013, la proportion d'étudiants américains poursuivant des études de 2^e et 3^e cycles au Québec en :

- faisant mieux connaître aux États-Unis l'excellence des universités de l'ensemble du territoire québécois ainsi que des possibilités d'études et de recherche qui y sont offertes;
- soutenant les établissements d'enseignement supérieur québécois dans des activités visant à établir des liens avec les collèges et universités américains.

MELS, MRI

- 35.** Encourager la mise en place de programmes de formation conjoints bidualomants entre les établissements d'enseignement supérieur québécois et leurs partenaires américains.

MELS, MRI

- 36.** Soutenir la recherche universitaire en vue de développer l'expertise portant sur le Québec ou sur les États-Unis, dans les secteurs d'intérêt prioritaire et par l'intermédiaire de partenaires et programmes établis, tels que :

- Les centres de recherches et chaires d'études sur les États-Unis au Québec;
- Le Programme d'Initiative et de recherche sur le Québec;
- Le Québec Studies Program;
- L'American Council for Québec Studies;
- L' Association for Canadian Studies in the United States.

MRI

- 37.** Favoriser une meilleure connaissance du Québec auprès des décideurs américains par l'utilisation accrue du Programme d'accueil des personnalités étrangères.

MRI

- 38.** Améliorer la connaissance du Québec auprès des décideurs américains de demain par le lancement du Programme Québec-États-Unis pour jeunes leaders.

MRI, OQAJ

Conclusion



Les États-Unis représentent un partenaire de premier plan pour le Québec. Ils connaissent actuellement une période de changement qui résulte à la fois de l'arrivée au pouvoir d'un nouveau leadership politique et des réponses apportées à la crise économique et financière. Au cours des mois et des années à venir, le Québec devra relever plusieurs défis et saisir les occasions qui se présenteront à lui. Il devrait y parvenir d'autant plus aisément que, face aux problèmes rencontrés par son partenaire américain, il a des solutions concrètes et mutuellement bénéfiques à offrir. Plusieurs ministères et organismes seront mobilisés dans la mise en œuvre de cette nouvelle *Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis*, et ce, en misant sur une approche cohérente et concertée. La contribution des représentations du gouvernement du Québec aux États-Unis s'avérera tout aussi essentielle au succès de la démarche.

En raison de l'interdépendance profonde qui lie le Québec et les États-Unis, les deux partenaires partagent autant d'intérêts que de défis. Ils ont d'ailleurs établi des relations soutenues à plus d'un niveau. Le Québec, qui s'est donné les moyens de promouvoir et de défendre ses intérêts, concentrera donc ses efforts sur l'atteinte de cinq objectifs :

- contribuer à la sécurité du continent nord-américain;
- favoriser les échanges économiques;
- assurer le leadership du Québec sur les plans énergétique et environnemental;
- encourager le partage et la diffusion de la culture et de l'identité québécoises;
- accroître la capacité d'action du Québec et appuyer le développement des expertises.

Le Québec, nation francophone ancrée en Amérique du Nord, a remarquablement su s'imposer ces dernières années. Résolument tournée vers l'extérieur, son économie est demeurée à l'avant-garde grâce à la capacité d'innovation de ses entrepreneurs et de ses chercheurs, et la vision dont a fait preuve le milieu des affaires québécois. Doté de ressources inestimables, le Québec a su mettre en valeur son potentiel hydroélectrique et éolien, tout en développant une expertise et un savoir-faire qui en font aujourd'hui un chef de file mondial dans le domaine des énergies renouvelables. Face aux défis environnementaux, il a assumé un véritable leadership en s'attaquant aux problèmes rencontrés et en multipliant les coopérations avec ses partenaires internationaux. En matière de sécurité, il a pris ses responsabilités pour contrer les différentes menaces auxquelles il pourrait être confronté. Enfin, l'originalité de sa culture et le talent de ses créateurs sont reconnus mondialement. Ses atouts, le Québec a su les jouer dans un monde où la concurrence est aussi forte que les possibilités sont grandes. En définitive, les États-Unis demeurent incontestablement un partenaire à privilégier pour le Québec.



*Relations
internationales*

Québec

